

Élection Saguenay

Avis public aux propriétaires d'un immeuble et aux occupants d'un établissement d'entreprise - Élection partielle District 14

Par cet **AVIS PUBLIC**, Mme Caroline Dion, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupants d'un établissement d'entreprise.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis le 12 mars 2021 ou avant.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans accomplis le jour du scrutin et avoir la citoyenneté canadienne le 12 mars 2022. Vous ne devez pas être sous curatelle ni être privé(e) de vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
 - Si vous êtes le ou la propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant ou l'occupante unique d'un établissement d'entreprise, une demande d'inscription;
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.
4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le **26 avril 2022**.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente d'élection.

5.

Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire (vote par correspondance – COVID-19)

Vous aurez la possibilité d'exercer votre vote par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Entre le dimanche 17 avril 2022 et le mercredi 27 avril 2022, vous devez respecter une demande ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur (-teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le mercredi 27 avril 2022.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours.

Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration, est disponible au bureau de la présidente d'élection ou sur le site internet à :
www.elections.saguenay.qc.ca

Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le bureau de la présidente d'élection.

Caroline Dion

Prénom et nom

(418) 697-1331

Ind. Rég. Numéro de téléphone

1911, 6e Avenue, La Baie, (Qc)

adresse

G7B 1S1

Code postal

Donné à

Saguenay

, le

12 mars 2022

Caroline Dion

Présidente d'élection

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Dion, présidente des élections, certifie sous mon serment d'office que l'avis public aux propriétaires d'un immeuble et aux occupants d'un établissement d'entreprise – Élection partielle district 14 dont l'original est annexé aux présentes a été publié conformément aux prescriptions de la Loi, de la manière suivante:

- a) En affichant une copie conforme dudit avis à l'endroit prévu à cette fin dans l'hôtel de ville le 12 mars 2022;
- b) En publiant une copie dudit avis sur le site internet de la Ville de Saguenay à l'adresse suivante : <https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics> le 12 mars 2022;
- c) en publiant une copie dudit avis dans le journal «Le Quotidien», édition du 12 mars 2022.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent certificat ce 12^e jour du mois de mars 2022.

La présidente des élections,

CAROLINE DION

CD/sh